

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Vendredi 2 février 2018**

Conseillers absents et excusés : Stéphane ROUSSEAU et Janyce TISSOT

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2017 ne fait l'objet d'aucune remarque et est validé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Les différents sujets à l'ordre du jour sont abordés :

► **SIDEC : effacement des réseaux route Napoléon : validation de l'APS**

Les plans concernant les travaux projetés ont été présentés.

Les coûts et participations financières TTC, par nature de travaux, sont les suivants :

	Effacement des réseaux	Eclairage public	Téléphonie	<b><u>TOTAL</u></b>
Montants des travaux	124 878 €	18 565,70 €	11 061,76 €	154 497,46 €
Participations financières	73 121 €	3780 €	2 212,35 €	79 105,35 €
<b>Reste à charge pour la commune</b>	51 757 €	14 785,70 €	8 849,41 €	<b>75 392,11 €</b>

→ **Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à ce projet.**

Au vu des plans, Sylvain RIETMANN remarque qu'un poteau est prévu à un emplacement où il n'y a pas d'habitation à proximité.

Monsieur le Maire précise qu'un poteau existe déjà à cet emplacement et qu'il avait été installé à l'époque à la demande des riverains.

► Autre effacement projeté sur une partie du quartier de la Cotette (entre la maison de Mme Simone Jouham et le garage de Mme Paillard Henri) et pris en charge par Enedis : concerne un poteau électrique implanté sur une propriété privée.

Monsieur le maire propose de profiter de l'occasion pour « passer en souterrain » le réseau téléphonique présent sur ce secteur : effacement qui sera à la charge de la commune.

► Information concernant le débit internet : Monsieur le maire indique que le débit augmentera d'ici 2020 et que le raccordement à la fibre s'effectuera, pour notre commune, entre 2020 et 2025.

► Mouvements de locataires rue Pergaud

Deux logements se libèrent prochainement au-dessus de la mairie. En remplacement, de nouveaux locataires sont retenus.

► Evacuation des eaux : étude de devis

Seront prévus au budget 2018, les travaux permettant de faciliter l'évacuation des eaux pluviales aux trois lieux suivants :

- devant chez Monsieur Daniel OLIVIER Rue de la Mouthe :

Afin de retenir la solution technique garantissant une efficacité du dispositif, un avis technique sera demandé à Monsieur BATALARD, agent de la communauté de communes. Par la suite, des devis seront demandés à plusieurs entreprises de TP.

- sur la propriété de Monsieur VANOTTI Noël :

Monsieur VANOTTI mentionne que son terrain reçoit de manière récurrente les eaux pluviales du secteur amont et qu'il subit cette situation depuis de nombreuses années.

- secteur des Vaumoidons :

Les travaux nécessaires, impactant une zone humide, seront préalablement soumis à l'avis de la DDT, de l'ABF et de la DREAL.

#### ► Résultat des ventes de bois

Monsieur le maire relate les faits suivants concernant la non-vente d'une coupe de bois à Lure (70) :

L'entreprise CALVI a fait une proposition d'achat pour un montant de 8 178 €. La valeur de la coupe ayant été estimée par l'ONF à 12 000 €, la vente n'a pas été conclue.

Monsieur le maire a alors contacté la société SIBC qui a fait une proposition à 10 100 €. Conformément à des règles fixées par convention, l'ONF a alors proposé cette dernière offre à la société CALVI qui l'a acceptée.

Jean BESANCON présente les résultats financiers de deux autres ventes de bois :

- vente de Levier (25) du 14/11/2017, au profit de la société CALVI, pour un montant de 38 894,30 €

- vente de Saint-Sauveur (70) du 16/12/2017, au profit de la scierie Moyne, pour un montant de 4 089 €.

Et il précise que les recettes de l'affouage, pour l'année 2017, s'élèvent à 4 581 €.

#### ► Questions diverses

- lotissement la Mouthe : options de réservations

Le lot 3 est réservé et le lot 4 est en cours de réservation.

- Acquisition de la scierie RENAUD

L'acte d'acquisition de la scierie RENAUD est signé depuis le 26 janvier 2018, en vue d'un projet d'une maison des aînés et éventuellement d'un accueil de petite enfance.

- Salle de la Vouivre

- Mise à disposition pour l'association proposant des cours de gymnastique : statuts en cours.

- Concernant le moto-club au sein duquel ne subsiste plus aucun adhérent habitant la commune de Montrond, il se pose alors la question de la mise à disposition gratuite de la salle une fois par an pour cette association.

- Extension de la carrière de Montrond

Le dossier de demande d'autorisation sera présenté en Préfecture, à la commission départementale compétente (CDNPS), le 8 février 2018.

- Enlèvements mensuels des encombrants par l'ALCG

Le coût annuel de cette prestation, pour la commune de Montrond, s'élève à 2 321 €.

Dans un contexte de maîtrise des dépenses, il convient de réfléchir au maintien ou non de ce service payant.

- Organisation du Mournithon

Sylvain RIETMANN propose que l'organisation de cette manifestation soit, à tour de rôle, organisée par l'une des associations du village.

- Date de réunion de la commission des Finances : la date du vendredi 23 février est retenue.